



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice.... 33
Présents..... 28
Représentés..... 5
Absent..... 0

Séance n° 6

DELIBERATION N° 2017DEL-FIN-116

Le 14 décembre 2017 à 19h00, les membres composant le Conseil municipal de Chevilly-Larue se sont réunis en mairie, sous la présidence de Madame Stéphanie Daumin, Maire, par suite d'une convocation en date du 8 décembre 2017.

Sont présent(e)s :

S. Daumin, A. Deluchat, H. Rigaud, L. Taupin, P. Blas, E. Lazon, D. Lo Faro, JP Homasson, N. Tchenquela, B. Lorand Pierre, R. Boivin, R. Roux, M. Desmet, J. Ramiasa, H. Issahnane, S. Nasser, V. Phalippou, F. Sans, C.Barbarian, M. Beneteau de Laprairie, P. Komorowski, I. Aboudou-Bagassi, P. Viceriat, L. Ponotchevny, B. Zehia, M. Pierre, Y.Ladjici, A. Dapra,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent(e)s ayant donné procuration :

N. Lamraoui Boudon, représentée par Madame la Maire, Stéphanie Daumin,
C. Régina, représentée par V. Phalippou,
A. Afantchawo, représentée par P. Blas,
G. Suazo représenté par R. Roux,
K. Salim-Ouzit représentée par B. Lorand Pierre

Absente :

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Michel Beneteau de Laprairie est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET :

FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Considérant la nécessité de revisiter les tarifs des activités calées sur l'année civile;

Après avis de la commission municipale des finances, des investissements, du personnel et de la gestion du patrimoine ;

Ayant entendu son rapporteur M. A. Deluchat,

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Modifie, pour l'exercice 2018, les tarifs municipaux tels qu'ils figurent en annexe à la présente délibération.

Article 2 : Dit que les recettes afférentes seront imputées au budget 2018.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits.

La Maire,



Certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture
par télétransmission le 26 DEC 2017
et sa publication le 26 DEC 2017

JEUNESSE

1 – Séjours ou mini-séjours

1.1– Séjour hiver / Séjour été et Mini-séjour acheté :

Le tableau ci-après indique la fourchette de prix du séjour en % pour une tranche de quotients donnée.

Grille

Quotients	Tarifs
Q1	20% à 24%
Q2	25% à 29%
Q3	30% à 34%
Q4	35% à 39%
Q5	40% à 44%
Q6	45% à 50%
Sans quotient	80%
Hors commune	100%

Une réduction de 25% est accordée à partir du 2^{ème} enfant si ce dernier participe à un séjour organisé par la commune.

1.2 – Séjour hiver / séjour été et Mini-séjour construit avec et par les jeunes

Le tarif applicable se détermine comme suit : 33,33% du coût de revient supporté par la ville (coût du transport inclus sur la base du prix des transports en commun) arrondi à l'euro supérieur.

1.3 – Activités pédagogiques

Le Service Municipal de la Jeunesse propose des activités auprès d'organismes de loisirs. Une participation correspondant au tiers du coût de la prestation est demandée.

Stage multisports : 5 €

2 – Ateliers spécialisés (participation trimestrielle) :

2.1 – Aide Éducative Périscolaire :

- tarif pour les chevillais : 18 €
- tarif pour les non-chevillais : 48 €

Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2017 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2018

2.2 – Ateliers

Les tableaux ci-après indiquent la fourchette des prix des ateliers pour une tranche de quotients donnée.

- Cirque :

Grille

Quotients	Tarifs
Q1	9% à 15,75%
Q2	15,76% à 19,12%
Q3	19,13% à 22,50%
Q4	22,51% à 28,12%
Q5	28,13% à 31,50%
Q6	31,51% à 36,00%
Sans quotient	38,25%
Hors commune	100%

- Hip hop :

Grille

Quotients	Tarifs
Q1	6,60% à 11,55%
Q2	11,56% à 14,02%
Q3	14,03% à 16,50%
Q4	16,51% à 20,62%
Q5	20,63% à 23,10%
Q6	23,11% à 26,40%
Sans quotient	28,05%
Hors commune	100%

Un tarif adulte de 50 € est fixé pour les ateliers.

Une dégressivité de 25 % est appliquée au deuxième enfant lors de la participation aux ateliers.

3 - Studio de répétition

Tarifs (en euros)

	Forfait 2h	Forfait 10h	Forfait 20h	Forfait 30h
Chevillais	5	20	36	52
Hors commune	20	81	141	202

Un chèque de caution de 150€ est demandé lors de l'inscription.

Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2017 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2018

4 – Pole jeunes adultes

Une participation de 50% est demandée aux usagers pour les frais concernant la billetterie. La prise en charge maximum par le SMJ pour un billet s'élève à 75€.

5 – Visite des institutions

Une participation de 5 €, au titre des frais de ce déplacement, est demandée aux Collégiens et Lycéens participant aux visites des institutions.

ENSEIGNEMENT/ENFANCE

Séjour de vacances, mini séjour et séjour jumelage

Réduction de 25% accordée sur le prix indiqué ci-après à partir du 2^{ème} enfant si ce dernier participe à un séjour organisé indifféremment par le service Enfance ou par le service Jeunesse.

Grille

Quotients	Tarifs	
Q1	20%	à 24%
Q2	25%	à 29%
Q3	30%	à 34%
Q4	35%	à 39%
Q5	40%	à 44%
Q6	45%	à 50%
Sans quotient	80%	
Hors commune	100%	

SPORTS

1 - Terrain d'entraînement ou gymnase (associations, clubs ou entreprises non chevillaises) :

Séance (séance n'excédant pas deux heures)	Tarifs en euros
Diurne	56
Nocturne	69

2 - Forfait annuel pour un entraînement stade ou gymnase

(Associations, clubs ou entreprises non chevillaises) :

Séance par semaine n'excédant pas deux heures du 15/09 au 15/06	Tarifs en euros
Club Comité d'entreprise locale	976
Club extérieur à la localité	1367

Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2017 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2018

3 - Compétitions sur stabilisé ou en gymnase
(Associations, clubs ou entreprises non chevillaises) :

forfait Euros
170

4 - Tennis

Courts	Tarifs en euros
Par heure - Courts couverts	13
Par heure - Courts externes	8

5 - Locations des gymnases aux collèges et lycées

- Lycée : une convention de mise à disposition de l'équipement est renouvelée chaque année. Il est proposé d'indexer la convention sur une base de +1%.
- Collège : une convention de mise à disposition de l'équipement est renouvelée chaque année. Il est proposé d'indexer la convention sur une base de +1%, sur le coût horaire de l'installation.

6 - Piscine et équipements

Droits d'entrée à la piscine	Tarifs en €
Tarif plein à la séance (adultes)	3,20
Carte d'abonnement 10 tickets (adultes)	23
Carte d'abonnement 10 tickets hors Territoire Grand Orly-Seine Bièvre (adultes)	30
Tarif réduit à la séance pour - de 16 ans, chômeurs, étudiants, retraités, militaires, familles nombreuses, employés communaux, handicapés	2,4
Carte d'abonnement 10 tickets tarif réduit (public concerné ligne ci-dessus)	15
Carte d'abonnement 10 tickets tarif réduit hors Territoire Grand Orly-Seine Bièvre (public concerné ligne ci-dessus)	20.5
Carte annuelle d'abonnement (valable 1 an à partir de sa date d'achat)	98.5
Carte annuelle d'abonnement hors Territoire Grand Orly-Seine Bièvre (valable 1 an à partir de sa date d'achat)	108
Carte 5 entrées du 15/07 au 30/08 (horaires spécifiques dans le cadre de l'opération été)	5
Tarif horaire d'utilisation pour les établissements scolaires du second degré et l'association retraite sportive	77

7- Restauration forum des sports

Prix d'un repas au forum des sports : 5,60€

8 - Boucles Chevillaises

	Tarifs	Relais 2*5km	5km	10km	Marche 5km
Chevillais	Avant le jour des Boucles	4 €	5 €	8 €	5 €
	Sur place	5 €	9 €	10 €	9 €
Non chevillais	Avant le jour des Boucles	5 €	7 €	10 €	7 €
	Sur place	6 €	11 €	12 €	11 €

9 – Nuit de l'eau

Application du tarif réduit d'entrée à la piscine : 2.4€

RELATIONS PUBLIQUES - VIE ASSOCIATIVE

1 – Salle familiale Simone de Beauvoir

Utilisation	Tarifs en €
Habitants majeurs de Chevilly-Larue (Chèques de location et garantie signés par ces	
Créneau 9h - 17h	120
Créneau 18h - 4h	287
Créneau 9h - 4h	407
Créneau 9h - 21h*	233
Syndics de co propriétés pour assemblées générales	
Forfait de 4h	153
Forfait de 2h	82
Caution lors de l'inscription : 305€ pour les bris de matériel et mobilier,	610

2 – Salle de quartier Léo Ferré, Jacqueline Auriol, gymnase Dericbourg et maison des associations Lucie Aubrac

Utilisation	Tarifs en €
Habitants majeurs de Chevilly-Larue (Chèques de location et garantie signés par ces personnes)	
Créneau 9h 17h	120
Créneau 18h - 4h*	287
Créneau 9h - 4h*	407
Créneau 9h - 21h	233
Syndics de co propriétés pour assemblées générales	
Forfait de 4h	153
Forfait de 2h	82
Caution lors de l'inscription : 305€ pour les bris de matériel et mobilier, 305€ pour les frais de remise en état (ménage)	610

Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2017 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2018

* Créneau proposé exceptionnellement

3. – Salles municipales.

Les associations de Chevilly-Larue, les représentations syndicales et les représentations politiques locales bénéficient d'une mise à disposition des salles municipales à titre gracieux.

4 – Tarifs des consommations et prestations alimentaires proposées lors des manifestations municipales

Production en régie	Tarifs en €
Nature de la prestation	
Assiette composée	5.00
Barquette de frites	1,00
Soda/Jus de fruit (au verre)	1,00
Vin (au verre)	2,00
Bière (au verre)	2,00
Café (gobelet)	0,50
Bouteille eau Minérale (50cl)	0.50
Glaces	0.50
Repas complet	15.00

INSERTIONS PUBLICITAIRES

Un abattement de 30% est appliqué sur les tarifs publicitaires au bénéfice des commerçants et artisans dont le nombre de salariés est inférieur ou égal à 5.

1 – Révision tarifaire de l'ensemble des insertions publicitaires

1.1 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES Fixant les tarifs des insertions publicitaires pour le journal Municipal de Chevilly-Larue Tarifs H.T. en Euros pour une parution en quadrichromie						
1/16 page (55mmx25mm)	66	49	46	44	41	39
1/8 de page (92mm x 65mm)	207	166	154	144	134	98
1/4 de page (92mm x 135mm)	373	299	280	261	243	176
1/2 page (190mm x 135 mm)	616	493	463	431	401	259
1 page (208mm x 295mm)	1154	925	866	808	749	544
1 page 4 ^{ème} de couverture (208mm x 295mm)	1251	1001	938	859	814	590

Montant de la T.V.A. : 20 %

Les supports sont fournis par l'annonceur.

Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2017 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2018

1.2 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
Fixant les tarifs des insertions publicitaires
pour l'agenda Municipal
Tarifs H.T. en Euros
pour une parution

dimensions	quadrichromie	bichromie	Noir et blanc
1/16 de page	374	348	3 035
1/8 de page	916	836	657
1/4 page	1 364	1 165	999
1/2 page	2 133	1 659	1 494
1 page	4 159	2 990	2 331

Montant de la T.V.A. : 20 %

Les supports sont fournis par l'annonceur.

1.3 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
Fixant les tarifs des insertions publicitaires
pour le guide de la Ville
Tarifs H.T. en Euros
pour une parution en quadrichromie

Dimensions	quadrichromie
1/16 de page	130
1/8 de page	332
1/4 page	648
1/2 page	1 207
1 page	2 041
4 ^e page de couverture	2 893

Montant de la T.V.A. : 20 %

Les supports sont fournis par l'annonceur.

Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2017 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2018

1.4 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
Fixant les tarifs des insertions publicitaires
pour les publications municipales annuelles
Tarifs H.T. en Euros
pour une parution en quadrichromie

Dimensions	quadrichromie
1/16 de page	63
1/8 de page	200
1/4 page	359
1/2 page	659
1 page	1 198
4 ^e page de couverture	1 512

Montant de la T.V.A. : 20 %

Les supports sont fournis par l'annonceur.

1.5 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
Fixant les tarifs des insertions publicitaires
pour les publications municipales de type programme à partir de 2 pages
Tarifs H.T. en Euros
pour une parution en quadrichromie

Dimensions	quadrichromie
1/16 de page	44
1/8 de page	136
1/4 page	251
1/2 page	461
1 page	838
4 ^e page de couverture	1042

Montant de la T.V.A. : 20 %

Les supports sont fournis par l'annonceur.

Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2017 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2018

1.6 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
Fixant les tarifs des insertions publicitaires
pour les plans de la Ville de Chevilly-Larue
Tarifs H.T. en Euros
pour une parution en quadrichromie

dimensions	quadrichromie	bichromie	noir & blanc
1/16 de page format fini	265	193	139
1/8 de volet format fini	844	663	481
1/4 de volet format fini	1 176	1 009	798

Montant de la T.V.A. : 20%

Les supports sont fournis par l'annonceur.

ACTION SOCIALE - SANTE

1. Service de pédicurie au foyer des anciens (prix à la séance) :

Quotients	Tarifs en €
Q1	4,99 à 8,11
Q2	8,12 à 11,07
Q3	11,08 à 14,51
Q4	14,52 à 15,91
Q5	15,92 à 17,16
Q6	17,17 à 17,63
Sans quotient	19,39
Hors commune	21,76

Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2017 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2018

2. Repas pris au foyer des anciens ou à domicile (prix du repas) :

Repas au foyer/AREPA

Quotients	Tarifs en euros
Q1	1,33 à 2,07
Q2	2,08 à 2,83
Q3	2,84 à 3,59
Q4	3,60 à 4,35
Q5	4,36 à 5,13
Q6	5,14 à 5,93
Sans quotient	6,71
Hors commune	7,34

Repas à domicile

Quotients	Tarifs en euros
Q1	1,46 à 2,27
Q2	2,28 à 3,13
Q3	3,14 à 3,96
Q4	3,97 à 4,80
Q5	4,81 à 5,64
Q6	5,65 à 6,50
Sans quotient	7,22
Hors commune	8,08

Pour les repas au foyer des anciens, le prix d'une boisson (café ou ¼ de vin) est de 0.65 €.

3. Service des aides à domicile (tarif horaire)

Quotients	Tarifs 1 personne en € en hypothèse 1
Q1	1,13 à 1,24
Q2	1,25 à 2,14
Q3	2,15 à 2,50
Q4	2,51 à 5,91
Q5	5,92 à 10,80
Q6	10,81 à 14,68
Sans quotient	16,29
Hors commune	16,31

Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2017 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2018

Quotients	Tarifs couple en € en hypothèse 1
Q1	1,46 à 1,58
Q2	1,59 à 2,82
Q3	2,83 à 3,28
Q4	3,29 à 7,70
Q5	7,71 à 13,98
Q6	13,99 à 19,01
Sans quotient	20,95
Hors commune	21,01

Le dépassement des prises en charge et interventions ponctuelles est indexé sur le tarif allocation personnalisée d'autonomie

4. Cours de langue française (à l'année) :

Les frais d'inscription sont constitués d'une cotisation annuelle de 15€ puis une participation de 5.1€ par trimestre.

Participation trimestrielle	Tarif euros
	5,1

5. Sortie des familles

Catégorie	Tarif en €
Plus de 16 ans	10
De 6 à 16 ans (25 ans si étudiant)	5
Moins de 6 ans	Gratuit
Chomeur- RSA	6

Le paiement est effectué à l'inscription.

Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2017 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2018

ETAT CIVIL

Concessions	Tarifs en €
Décennale adulte	137
Décennale enfant	72
Trentenaire	731
Cinquantenaire	1690

Taxes funéraires	Tarifs en €	
Taxe d'inhumation	55	
Droit de séjour en caveau provisoire	1 ^{er} mois	33
	Jours suivants	3.5

AUTRES TARIFS

1 - Reproduction de documents par les photocopieurs et les imprimantes mis à la disposition du public

1.1 - Médiathèque Boris Vian

Gratuité des impressions et des copies dans la limite de 10 unités.

1.2 – Accueil hôtel de ville

- document 0,20 € la photocopie (monnayeur)

2 – Médiathèque

La non restitution des emprunts à la médiathèque entraîne le remboursement au prix d'achat de ces derniers.

Les DVD étant soumis à des droits spécifiques, un forfait de 30 € est demandé.

Tarif unique de 1€ pour la vente de documents/livres.

L'inscription est annuelle et gratuite pour toute personne non chevillaise qui est scolarisée à Chevilly-Larue ou employée de la ville de Chevilly-Larue

Carte famille : 15 €

3 - Tarif de locations des jardins familiaux

Les tarifs d'occupation des jardins familiaux demeurent inchangés à 20cts/m2.

4 - Tarif de la redevance spéciale sur les déchets industriels et commerciaux

Le tarif à la tonne est fixé à 240 €.

5 - Marché forain

Tarifs en €

Le mètre linéaire de façade et pour une profondeur maximale de deux mètres

Commerçants abonnés 2.31€ HT

Commerçants non abonnés 2.84€ HT

Redevance d'animation et par séance 2.1€ HT

6 Marché de Noël

Exposants artisans :

1 stand : 120€

2 stands : 180€

Emplacement sans stand : 80€

Commerçants Chevillais :

1 stand : 100€

2 stands : 150€

Associations Chevillaises : gratuit

Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2017 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2018

7 - Droits de voirie

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : proposition de tarification	
Commerces sédentaires	par an
A/étagères, vitrine mobile, rotisserie, présentoir	60€ par mètre linéaire pour 0,6 m de saillie avec majoration par saillie supplémentaire de 0,2 m ou fraction de 0,2m
B/stop-troitoirs (menu, drapeaux...)	50€ l'unité 150€ les deux unités
C/Terrasse ouverte	15€/m ²
D/Terrasse semi-fermée	35€/m ²
E/Terrasse fermée	60€/m ²
Commerces ambulants	
A/camion mobile (food truck)	40€ par séance
B/commerces abonnés au marché	120€ par an pour les jours en dehors des jours de marché
C/bulle de vente immobilière	150€/m ² /trimestre
Chantier	
A/benne, échafaudage, palissade, bungalow, cabane de chantier	15€/m ² par semaine à compter de 3 jours d'occupation
B/réservation ou immobilisation de places de stationnement	15€/place par semaine à compter de 3 jours d'occupation

A. M



Ville de
Chevilly-Larue
Val-de-Marne

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Service Finances

Réf :

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DÉCEMBRE 2017**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

OBJET : Fixation des tarifs municipaux 2018.

La révision des tarifs municipaux s'effectue selon deux périodes coïncidant avec les rythmes des activités concernées. Ainsi, les tarifs des activités calées sur le cycle scolaire sont révisés au mois de juin pour application au 1^{er} septembre suivant. La présente délibération vise à mettre à jours les tarifs comptant pour l'année civile 2018.

Elle propose de revoir ou valider les tarifs des activités de la jeunesse, des relations publiques, de l'action sociale, des sports, de la communication, de l'état civil, et de diverses activités comme les droits de voirie ou encore la taxe de séjour.

Les hypothèses présentées tiennent compte des prévisions gouvernementales d'inflation 2018 qui devraient rester faibles autour de 1%. Aussi, il est proposé une augmentation fixe de l'ensemble des tarifs communaux de 1% pour l'année 2018.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la délibération fixant les tarifs municipaux de l'année scolaire 2018.

Vu,
La Directrice générale des services.